

## LE VOISINAGE

Nos ancêtres, paraît-il, se voisinaient beaucoup. Pour eux, cette habitude ne se limitait pas seulement aux visites d'agrément, aux conversations échangées sur le perron de l'église, ou même au petit coup de pouce occasionnel. C'était un véritable mode de vie.

Cette solidarité proverbiale de nos ancêtres prenait les formes les plus diverses. On partageait les joies et les peines, les durs labeurs et les réjouissances. Toutes ces relations, ces échanges comportaient cependant leurs rites, leurs coutumes, leurs traditions, leurs interdits. C'était une espèce de code, qui n'était écrit nulle part, qu'on se transmettait de génération en génération, et surtout qu'on respectait si on voulait « être de bon voisinage ».

Parmi tous les voisins, il en était un dont le rôle l'emportait sur tous les autres. On l'appelait le « premier voisin ». Et comme l'expression le donne à penser, c'était celui dont l'habitation se trouvait la plus rapprochée. Cette distance pouvait varier grandement. Dans certains cas, il ne suffisait que d'une courte marche par un « raccourci » pour y arriver. Ailleurs, il fallait presque atteler la jument pour s'y rendre rapidement. Ce premier voisin, c'était évidemment celui sur lequel l'habitant comptait le plus sérieusement et aussi le plus fréquemment. En contrepartie, c'était également celui qui avait droit aux meilleurs égards et au meilleur traitement.

Ainsi, le premier voisin devenait automatiquement le parrain d'un enfant, dès que les grands-parents avaient eu cet honneur.

Lorsqu'un accident grave se produisait ou que la mortalité survenait, on comptait naturellement sur le premier voisin pour aller quérir le médecin ou le curé, pour veiller le corps la première des trois nuits d'usage, alors que sa femme se portait volontaire pour les tâches domestiques.

### Les bonnes relations entre voisins

Cette disponibilité sans bornes (on était peu regardant, comme on disait) jouait aussi lors des travaux plus fastidieux. Quand arrivait le temps des labours, des semailles, de la récolte, de l'engrangement, du battage du grain, de la tonte des moutons, du sciage du bois, des boucheries, l'habitant savait qu'il pouvait compter sur ses voisins immédiats.

Le voisinage s'étendait, on le devine bien, aux heures de loisirs. En ce temps-là, on n'aurait jamais pensé organiser une fête, une soirée, un bal, un divertissement de quelque nature que ce soit, sans inviter le ou les voisins.

L'habitant allait faire un petit tour chez le voisin, histoire de s'informer de sa santé, de ses travaux. D'ailleurs, en certains endroits, cette petite visite quotidienne était presque une obligation. Autrement, on aurait été mal vu. L'habitant s'amenait donc chez son voisin, toussotait un peu sur le seuil de la porte pour signaler son arrivée et entrait en saluant la « compagnie ». On bavardait un peu, parfois on « calait » un petit verre ensemble et on prenait congé.

Dans d'autres circonstances, les visites prenaient une allure un peu plus officielle, par exemple lors d'une naissance, à l'arrivée de nouveaux voisins ou encore à l'occasion du jour de l'An. Dans ce cas, il était coutume d'aller « demander la veillée » au voisin, plus tôt dans la journée. Si l'hôte n'y voyait pas d'inconvénient (et il en voyait rarement), le soir venu, la famille visiteuse au grand complet se rendait solennellement frapper à l'entrée principale de la maison. Une fois les formalités accomplies, la veillée s'engageait sous le signe du plaisir et de l'agrément.

On ne saurait parler du voisinage sans évoquer brièvement les conflits qu'il suscitait de temps à autre. Les inimitiés débutaient parfois pour un rien, mais dégénéraient, à l'occasion, en hostilité plus marquée. On ne se parlait plus, on ne se regardait plus, on se criait même des noms. Un animal égaré devenait un animal volé; une clôture brisée, une clôture enfoncée; etc. Heureusement que le temps, et parfois même monsieur le curé, arrangeait bien les choses !

Extrait de « Les coutumes de nos ancêtres », auteur Yvon Desautels,  
autorisé par l'éditeur Éditions Paulines, 1984/médiaspaul [www.mediaspaul.ca](http://www.mediaspaul.ca)